

Direction de l'inspection

Pôle inspection des produits pharmaceutiques
et lutte contre les fraudes (IPPLF)

Mèl. : ipplf@ansm.sante.fr

Référence : MED-2022-47

Saint-Denis, le 16 février 2022

**Information pour les pharmaciens responsables d'établissements grossistes-répartiteurs
Information pour les pharmaciens responsables d'établissements importateurs ou distributeurs parallèles**

Objet : Vol de médicaments

L'ANSM a été informée par nos homologues Belges de vols de médicaments chez EURO GENERICS NV. Ces vols ont été mis en évidence lors de la réalisation d'un inventaire chez le fabricant le 17 décembre 2022.

Afin de vous permettre de mettre en œuvre l'exercice de vos responsabilités, je vous prie de trouver en pièce jointe les références des produits concernés.

Je vous invite à faire preuve d'une vigilance renforcée en cas de commande ou de réception de ces médicaments et vous demande, si vous êtes confrontés à des produits suspects, de prendre les mesures conservatoires requises et de m'en informer immédiatement notamment via l'adresse e-mail suivante : dvs.defauts-qualite@ansm.sante.fr.

Florence DESCAMPS-DELESALLE
La cheffe du pôle inspection des produits pharmaceutiques
Et lutte contre les fraudes

PJ : 1